

#### A Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon

Le remplacement est un besoin permanent du service public d'éducation, dont la continuité doit être assurée par des personnels titulaires (TZR : titulaires sur zone de remplacement).

Mais aujourd'hui que reste t-il de positif concernant ce statut créé en 1999 ?

Quels avantages financiers pour la reconnaissance de la pénibilité d'exercice?

Quelles valorisations supplémentaires pour obtenir une mutation?

AUCUNE

Quel avenir pour tous les TZR ayant déjà 10 ans d'ancienneté derrière eux?

AUCUN

# Cette situation est inacceptable : les TZR en ont marre de cette GALERE ! La situation faite actuellement aux TZR est inacceptable :

### 1. Conditions de travail :

- Elargissement des zones, affectations hors zone, hors discipline, multiplication des services sur plusieurs établissements;
- -Accentuation des pressions de l'administration ;
- -Conditions de vie personnelle et familiale de plus en plus incompatibles....

## 2. Mutations et affectations :

- A l'inter et à l'intra, le gel des bonifications de barème acquises avant 2004,
- -A l'intra, suppression des bonifications spécifiques dans nombre d'académies, contrairement à la demande générale ;

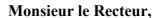
#### 3. Sur le plan financier :

- Diminution des indemnités de remplacement (ISSR) pour les TZR non nommés à l'année
- Aucune indemnisation pour les déplacements des collègues nommés à l'année (souvent dans des villes différentes) alors que les frais engagés (prix des carburants et coût des voitures) sont de plus en plus importants.

#### L'ensemble des collègues réclament pour tous les TZR de l'académie de DIJON :

- le rétablissement des bonifications TZR pour le mouvement inter et intra ;
- Bonification 300 points pour 5 ans d'ancienneté et 400 points pour 8 ans;
- la pleine et juste indemnisation des missions de remplacement;
- la création des postes en établissement, en nombre suffisant ;
- des affectations dans la zone, respectant la qualification et la discipline de recrutement, dans des conditions permettant le plein exercice de notre métier ;

Nom-Prénom	Pour les titulaires, TZR ou non			
	Établissement d'affectation	ou zone d'affectation	Nbre d'années éventuelles de TZR	Signature





L'ensemble des collègues réclament pour tous les TZR de l'académie de DIJON :

- le rétablissement des bonifications TZR pour le mouvement inter et intra ;
- Bonification 300 points pour 5 ans d'ancienneté et 400 points pour 8 ans;
- la pleine et juste indemnisation des missions de remplacement;
- la création des postes en établissement, en nombre suffisant ;
- des affectations dans la zone, respectant la qualification et la discipline de recrutement, dans des conditions permettant le plein exercice de notre métier ;

Nom-Prénom	Pour les titulaires, TZR ou non			
	Établissement d'affectation	ou zone d'affecta- tion	Nbre d'années éventuelles de TZR	Signature